

Handicap et travail

Les enjeux

Malgré des avancées majeures ces dernières années, les personnes handicapées rencontrent toujours des discriminations et autres obstacles à leur pleine participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle. Selon les estimations, sur le milliard de personnes handicapées, 750 millions sont en âge de travailler. Ces personnes sont plus que les autres exposées au chômage, gagnent moins et exercent des emplois offrant peu de perspectives d'avenir et de piètres conditions de travail, surtout si elles sont des femmes. Nombre d'entre elles travaillent dans le secteur informel et non protégé. Rares sont celles qui accèdent au développement des compétences et autres possibilités qui leur permettraient de gagner assez pour vivre décemment. De très nombreux hommes et femmes handicapés disposent d'un potentiel qui reste inutilisé et méconnu, et une grande majorité d'entre eux vit dans la pauvreté, la dépendance et l'exclusion sociale.

Les sociétés qui excluent les personnes handicapées du monde du travail le payent cher, en termes de perte du potentiel productif de ces personnes, des coûts des allocations et pensions d'invalidité, sans compter les implications économiques pour leur famille et les personnes qui leur apportent des soins. Selon une estimation de l'OIT, cette exclusion coûte aux pays entre un et sept pour cent du Produit Intérieur Brut.

Pour assurer le développement économique et social, sortir de la crise économique et financière mondiale et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, il est crucial de promouvoir l'égalité des chances pour les personnes handicapées et leur inclusion dans la société. Ces objectifs, de même que le Pacte mondial pour l'emploi (2009) insistent sur le renforcement du soutien aux personnes vulnérables, femmes et hommes, y compris les personnes handicapées.



La réponse de l'OIT

La prise en compte, par l'OIT, des difficultés que rencontrent les personnes handicapées se fonde sur son engagement pour la justice sociale et le travail décent et productif pour tous. Toute activité de l'OIT en matière d'emploi relève du mandat qui lui a été conféré par l'Agenda global pour l'emploi (2003) et la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008). Ces instruments, ainsi que le Pacte mondial pour l'emploi (2009), insistent sur le renforcement du soutien aux personnes vulnérables hommes et femmes, y compris les personnes handicapées.

Les normes de l'OIT, dont la Convention (n°159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées et la Recommandation (n°168) qui l'accompagne, la Recommandation (n°195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, et le *Recueil de directives pratiques du BIT « La gestion du handicap sur le lieu de travail »*, 2002, constituent le cadre d'action de l'OIT pour répondre aux demandes d'appui à ce groupe cible, en insistant sur l'inclusion des personnes handicapées dans les programmes généraux et au marché libre du travail. Ces programmes sont activement promus par des réunions, des séminaires et des programmes de formation à caractère général ou s'adressant spécifiquement aux personnes handicapées.

Au-delà des activités de sensibilisation, l'OIT promeut l'égalité des chances pour les personnes handicapées dans le cadre de la formation et de l'emploi, par les moyens suivants:

- travaux de recherche et renforcement des connaissances relatives aux bonnes pratiques dans la réadaptation professionnelle, le développement des compétences, la promotion de l'emploi et du travail indépendant, ainsi que l'accès au crédit;
- le renforcement des capacités pour répondre aux demandes spécifiques et par des cours dispensés par le Centre international de formation de l'OIT à Turin, Italie, portant sur les questions de handicap dans la formation et l'emploi; et
- les services de coopération technique.

L'OIT pratique une double approche pour promouvoir l'égalité de chances et de traitement et l'intégration des personnes handicapées. **D'une part**, elle s'appuie sur des programmes et initiatives spéciale-

ment conçus pour aider les personnes handicapées à surmonter des obstacles et désavantages particuliers, et **d'autre part**, veille à ce que les personnes handicapées soient incluses dans les programmes et services généraux de développement des compétences et dans les programmes de formation professionnelle et d'emploi.

Actuellement, il est mis l'accent sur:

- l'établissement, dans le cadre de partenariats public-privé, d'un Réseau mondial de l'OIT concernant le handicap et les entreprises. Ce réseau communique des informations aux entreprises au sujet de l'inclusion et du maintien de personnes handicapées dans le monde du travail (www.businessanddisability.org);
- inciter les organisations de travailleurs à s'impliquer davantage dans la promotion de la formation qualifiante et de possibilités d'emploi pour les personnes handicapées;
- collecter et diffuser des exemples de bonnes pratiques en matière de formation professionnelle et d'inclusion des personnes handicapées, par la diffusion de guides pratiques, traduits dans les langues nationales;
- la réalisation de projets de coopération technique dans certains pays d'Afrique, d'Asie et d'Europe Centrale afin de créer de meilleures perspectives de travail et d'emploi pour les personnes handicapées, par la mise en place d'un environnement juridique et politique favorable et en faisant connaître les possibilités de perfectionnement des compétences et de l'entrepreneuriat et les mesures visant à mettre fin à la discrimination;
- partenariats internationaux – en particulier, collaboration avec les institutions des Nations Unies et les organismes intergouvernementaux, le Groupe de soutien interinstitutions pour la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, le Partenariat des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées, fonds multidonateurs lancé en 2011 et les Équipes de pays des Nations Unies pour l'inclusion du handicap dans les programmes de réduction de la pauvreté et de développement;
- campagnes de communication basées sur des alliances entre les médias de certains pays, afin de contester les préjugés et stéréotypes concernant la capacité de travail des personnes handicapées;
- la poursuite des travaux de l'Initiative pour l'inclusion du handicap, qui encourage une plus grande prise en compte des questions relatives au handicap dans les activités de l'OIT, au travers d'outils, d'activités de renforcement des capacités, d'une ligne d'assistance téléphonique d'informations sur le handicap, de la plateforme de partage des connaissances sur la prise en compte du handicap et d'autres mesures qui marquent un renouvellement de l'engagement stratégique pour l'intégration du handicap dans la société;

- l'appui donné à l'inclusion en intégrant les aspects relatifs au handicap dans les outils et les initiatives existants et dans l'élaboration de notes d'orientation relatives au handicap.

Principaux outils et ressources

Autres références s'ajoutant aux normes de l'OIT ci-dessus:

O'Reilly, A. 2007. *The right to decent work of persons with disabilities* (Geneva, ILO).

Gilbert, M. 2008. *Count us in! How to make sure that women with disabilities can participate effectively in mainstream women's entrepreneurship development activities* (Geneva, ILO).

Buckup, S. 2009. *The price of exclusion: The economic consequences of excluding people with disabilities from the world of work* (Geneva, ILO, Employment Sector Working Paper No. 43).

International Labour Office (ILO). 2011a. *Disability inclusion toolkit and resource manual* (Geneva).

—. 2011b. *Disability in the workplace: Company practices* (Geneva, Bureau for Employers' Activities and Skills and Employability Department Working Paper No. 3).

—. 2011c. *Disability in the workplace: Employers' organizations and business networks* (Geneva).

—. 2011d. *Moving towards disability inclusion* (Geneva).

DVD: ILO. 2008. *From rights to reality: Trade unions promoting decent work for persons with disabilities* (Geneva).



Barbara Murray
Spécialiste principale,
Handicap et travail

Nous contacter:
Département des compétences
et de l'employabilité/
Équipe handicap et travail
Secteur de l'emploi
Bureau international du Travail
4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22 / Suisse
Tél: +41 22 799 6111
Courriel: disability@ilo.org
[www.ilo.org/skills/areas/
inclusion-of-persons-with-
disabilities/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/skills/areas/inclusion-of-persons-with-disabilities/lang--fr/index.htm)